COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 FÉVRIER 2014 WASHINGTON, ÉTATS-UNIS

PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

INTRODUCTION

Le 25 février 2014 a eu lieu une séance préalable à la réunion, d'une journée complète, au cours de laquelle ont été discutés les principes et options du nouveau modèle de financement du GPE ainsi que le document de plaidoyer pour l'investissement, en préparation de la réunion du Conseil d'administration du lendemain.

L'ordre du jour de la réunion du Conseil figure sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »). La liste des participants est donnée en **Annexe 1**.

Le présent compte rendu comprend un résumé des questions débattues et des décisions prises.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1.1 S. E. M. Sérigne Mbaye Thiam souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion du Conseil d'administration (« le Conseil »). Il informe l'assistance que la Présidente par intérim, Mme Geeta Rao Gupta, qui a eu un empêchement, lui a demandé de présider la réunion à sa place, en sa qualité de président du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement. Le ministre remarque qu'il n'a pas pu assister à la réunion préalable en raison d'importants engagements antérieurs. Il a néanmoins été informé des discussions qui s'y sont déroulées. M. Thiam revient sur ces discussions préalables, soulignant qu'il est important que des décisions soient prises lors de cette réunion tant sur les principes que sur les options du modèle de financement, ainsi que sur les objectifs de reconstitution des ressources. Après cette introduction, M. Thiam adresse un mot spécial de bienvenue à la nouvelle Présidente du Partenariat mondial de l'éducation, Mme Julia Gilliard.

1.2 Mme Julia Gillard prend la parole et remercie M. Thiam de lui donner l'occasion d'adresser quelques mots au Conseil. Elle expose les raisons qui l'ont incitée à prendre le poste de Présidente. Elle explique le rôle important que l'éducation a joué dans sa vie et combien elle est reconnaissante à ses parents de lui avoir permis d'accéder à l'éducation. Elle poursuit en précisant que l'éducation est le domaine de la politique qui lui tient le plus à cœur. Elle parle de sa carrière, au cours de laquelle elle a occupé les postes de ministre de l'Éducation et de Premier ministre. À ces postes, elle a eu l'occasion de s'intéresser de plus près à la qualité des apprentissages, à l'amélioration des résultats et aux nouveaux systèmes de financement. Julia Gillard termine en déclarant qu'elle est très heureuse de rejoindre le Partenariat mondial à ce moment charnière particulièrement crucial de l'existence de celui-ci et qu'elle est convaincue de réussir à faire un succès de la campagne de reconstitution des ressources, en partenariat avec le Conseil.

Objectifs de la réunion

1.3 À la suite des remarques de la Présidente, M. Thiam, président de la réunion par intérim, commente les principes et options du modèle de financement du GPE présenté par le Secrétariat. Il explique que cette nouvelle méthode met l'accent sur les principes d'efficacité de l'aide, en particulier sur l'importance de l'appropriation par les pays. Il insiste sur l'urgence de prendre une décision quant à la démarche générale, le détail des conditions d'admissibilité et la formule d'allocation. Comme il ne reste plus que quelques mois avant la conférence de reconstitution des ressources, il ajoute que le Conseil doit prendre une décision sur les objectifs de financement pour que le processus puisse passer à l'étape suivante.

1.4 Le président par intérim signale qu'il y a eu une modification de l'ordre du jour et parcourt le nouvel ordre du jour avec le Conseil. Il résume les objectifs de la réunion. Le Conseil écoutera d'abord les remarques liminaires de la Directrice générale, examinera l'ordre du jour révisé et approuvera le rapport de sa réunion d'Addis-Abeba (Éthiopie). Le reste de la réunion sera consacré à des débats et prises de décisions sur le nouveau modèle de financement du GPE et la stratégie de reconstitution des ressources, à l'approbation d'une modification de l'allocation de financement de mise en œuvre du programme du Yémen et aux autres questions éventuellement soulevées.

Ordre du jour et approbation du compte rendu de la réunion précédente

1.5 Le président par intérim présente l'ordre du jour révisé et demande s'il y a des commentaires. Aucun commentaire n'est formulé.

1.6 Le président par intérim propose l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 18 et 19 novembre 2013 (BOD/2014/02 DOC 05). Les commentaires envoyés par le groupe Bailleur 3 ont été intégrés au compte rendu et cette nouvelle version a été transmise aux membres du Conseil. Aucun autre commentaire n'a été formulé.

Décision

1.7 La décision suivante est approuvée :

BOD/2014/02-05 — <u>Approbation du compte rendu de réunion :</u> Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de sa réunion tenue à Addis-Abeba les 18 et 19 novembre 2013 (BOD/2014/02 DOC 05).

2. OBSERVATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2.1 Alice Albright, Directrice générale, déclare que ce jour est important pour le Partenariat mondial à plusieurs titres. Il y a d'une part l'arrivée de la nouvelle Présidente du GPE, Julia Gillard, et d'autre part les décisions historiques que le Conseil doit prendre sur le mode de fonctionnement futur du Partenariat mondial ainsi que sur le niveau d'ambition qui sera le sien pendant les quatre années à venir, puis pendant la période de l'après-2015.

2.2 La Directrice générale souligne que le Secrétariat a traversé une période particulièrement riche, enregistrant une croissance importante en termes d'envergure et de potentiel ces dernières années. Le Partenariat mondial se prépare à saisir de nouvelles occasions pour faire progresser l'accès à l'éducation, s'attaquer à la question des apprentissages et contribuer à orienter le débat mondial sur l'éducation dans la perspective des objectifs de l'après-2015.

2.3 La Directrice générale souligne le surcroît d'attention porté à l'éducation dans la réalisation des objectifs de développement et insiste sur la nécessité de faire progresser un certain nombre d'indicateurs de développement.

2.4 Elle observe, par ailleurs, que le Partenariat mondial se trouve devant une alternative. Il peut en effet choisir d'adopter une nouvelle manière de mener ses affaires, se montrer audacieux et ambitieux pour mieux avancer, avec les pays en développement partenaires et ses autres partenaires, vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et l'obtention des ressources nécessaires pour réaliser ces objectifs au cours des quatre ou cinq prochaines années. L'autre solution consiste à poursuivre avec le modèle de financement actuel, qui a peu de chances de fournir les effets d'échelle et de levier dont le secteur a besoin en matière d'engagement et d'innovation.

2.5 En ce qui concerne la position du Secrétariat sur le nouveau modèle de financement, la Directrice générale indique que ce nouveau modèle ouvre la porte à une nouvelle manière de conduire les affaires. Il prend la meilleure part du financement axé sur les résultats tout en reconnaissant les dimensions locales et nationales d'une éducation de qualité, ainsi que le rôle tout à fait central des pays en développement partenaires dans la réalisation des objectifs.

2.6 La Directrice générale déclare qu'une occasion similaire se présente au Conseil avec le soutien de la campagne de reconstitution des ressources qui peut, elle aussi, mettre le Partenariat mondial sur la voie d'une nouvelle manière de mener ses affaires.

2.7 La Directrice générale invite le Conseil à aller de l'avant et à adopter le modèle de financement qui donnera au Partenariat mondial les moyens d'atteindre ses objectifs.

3. DÉBAT SUR LES PRINCIPES ET OPTIONS RELATIFS AU MODÈLE DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT MONDIAL (BOD/2014/02 DOC 06)

3.1 Le président par intérim oriente l'attention du Conseil vers le nouveau modèle de financement. Il insiste une nouvelle fois sur l'importance de trouver un consensus sur ce sujet et demande au Secrétariat de résumer les différents éléments du nouveau modèle de financement proposé. Le personnel du Secrétariat a déjà présenté au Conseil, lors de la réunion préalable, les arguments en faveur d'un nouveau modèle de financement ; Padraig Power, Responsable financier senior, souligne la nécessité de l'approbation par le Conseil des aspects suivants : démarche et principes ; critères d'admissibilité à un financement pour la mise en œuvre du programme qui détermineront le nombre maximal de pays admis à présenter une requête ; formule d'allocation axée sur les besoins permettant de déterminer la part des ressources disponibles attribuée à un pays admissible sur la base de l'option 1 ou de l'option 2 exposées dans les documents transmis au Conseil (BOD/2014/02–DOC 06).

3.2 Le Secrétariat aura besoin de directives quant à l'orientation à prendre pour les dernières composantes du nouveau modèle de financement mais le Conseil pourra en arrêter les détails à un autre moment, mais avant juin toutefois. Il s'agit en particulier de directives opérationnelles en liaison avec les propositions de conditions et de mesures d'incitation accompagnant les financements de mise en œuvre des programmes, y compris la prise en compte d'une approche *ex post* et/ou *ex ante* du paiement de la partie de l'allocation liée aux mesures incitatives, le plancher acceptable pour les allocations et la prise en compte des ressources disponibles, lesquelles dépendent largement du résultat de la conférence de reconstitution de juin et doivent être connues pour la détermination du montant maximum d'allocation par pays. Le Secrétariat recommande que les questions opérationnelles soient déléguées au Comité des financements et performances au niveau des pays (CGP) et au Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement.

Débats

Le Conseil débat de chacune des composantes de la décision du Conseil.

3.3 *Démarche et principes*
Les membres du Conseil sont globalement d'accord avec la démarche et les principes proposés par le Secrétariat, sous réserve que la formulation soit précisée. Selon le modèle proposé, l'allocation individuelle maximale (MCA) au titre des financements de mise en œuvre du programme comprend une part fixe et une part variable. La part fixe est accordée immédiatement sous réserve de certaines conditions de base : plan sectoriel de l'éducation de qualité, disponibilité des données pertinentes, solide engagement au niveau local d'apport d'un financement pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation. La part variable est subordonnée à des mesures incitatives et à des changements transformationnels au niveau sectoriel liés à l'égalité d'accès à l'éducation, l'efficacité de l'éducation et l'amélioration des acquis. Les conditions comme les mesures d'incitation sont parfaitement en phase avec les objectifs stratégiques du GPE.

3.4 *Admissibilité*
Le personnel du Secrétariat a fourni au Conseil un aperçu des catégories d'admissibilité. Avec l'ancien modèle, l'admissibilité à un financement du GPE dépendait uniquement des catégories IDA. Le mode d'admissibilité proposé dans le nouveau modèle de financement est toujours axé sur le critère de pauvreté, mais prend aussi en compte la vulnérabilité et la fragilité. On considère les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sur la base de leur classification économique et de leur taux d'achèvement du cycle primaire (TACP), en veillant de plus à ce que les États fragiles soient admissibles à un financement pour la mise en œuvre du programme. Un membre du Conseil pose la question de l'effet éventuel de l'exclusion du TACP des critères d'admissibilité. Le Secrétariat répond que si le TACP était exclu de la formule d'admissibilité, sept pays perdraient leur admissibilité tandis qu'un autre deviendrait admissible (Cisjordanie/Gaza).

3.5 Le modèle d'admissibilité proposé recueille un large soutien parmi les membres du Conseil car il privilégie les pays les plus pauvres et les plus fragiles, tout en continuant à prendre en compte le taux d'achèvement du cycle primaire, dont on considère qu'il est corrélé au taux de pauvreté. En outre, les membres du Conseil soulignent la nécessité de rester aussi inclusifs que possible et de garder un esprit ouvert en matière d'admissibilité ; toutefois certaines préoccupations se font jour quant au risque de saupoudrage des ressources humaines et financières ce qui risquerait d'aboutir à des allocations trop réduites pour avoir un véritable impact. Il est de plus remarqué que les pays exclus des financements pour la mise en œuvre du programme pourront encore accéder à d'autres types de financements.

3.6 Admissibilité mise à part, le Conseil est conscient de ce que le nombre de pays bénéficiant effectivement d'un financement est directement lié à la disponibilité des fonds et à l'existence d'un plafond limitant le montant individuel d'allocation. Par conséquent, la liste des pays classés admissibles doit être considérée comme une liste maximale. Dans ce contexte, le Conseil exprime l'opinion qu'il est nécessaire de garder un plafond afin d'éviter les inégalités et d'accorder l'accès au financement à un nombre maximal de pays, même si cela peut impliquer qu'un pays dont les besoins sont importants ne les voient pas tous satisfaits. Certains membres expriment la crainte que sans plafond les critères d'admissibilité proposés permettent à une poignée de grands pays de bénéficier d'un pourcentage substantiel des fonds disponibles tandis qu'un groupe constitutif émet l'idée d'une éventuelle augmentation du plafond.

3.7 Il s'ensuit un débat sur la catégorie IDA des petits États insulaires en développement. L'idée d'inclure ces États dans les critères d'admissibilité recueille un large soutien, compte tenu de l'investissement relativement restreint que cela représente pour des résultats considérables. L'un des membres du Conseil soulève toutefois la question de savoir s'il ne faudrait pas donner à ces États un

accès à des financements innovants plutôt qu'aux financements pour la mise en œuvre du programme. Le Conseil débat également de la question de savoir s'il doit faire une exception dans cette catégorie particulière pour les petits États en développement sans littoral admissibles à l'aide de l'IDA présentant des problèmes analogues de développement et d'éducation – notamment le Bhoutan qui ne serait pas admissible à un financement pour la mise en œuvre du programme selon les critères d'admissibilité proposés. Le personnel du Secrétariat répond que le Conseil peut toujours décider d'inclure le Bhoutan dans cette catégorie à titre d'exception, ou créer une nouvelle catégorie pour les petits États en développement sans littoral admissibles à l'aide de l'IDA. Cette catégorie n'a pas été incluse dans la proposition parce qu'elle n'existe pas pour le moment dans les critères d'admissibilité et qu'il n'y a pas de définition internationale d'un « petit » pays en développement sans littoral.

3.8 Si le Conseil est globalement favorable à ouvrir au Bhoutan l'admissibilité à un financement pour la mise en œuvre du programme, plusieurs de ses membres sont réticents à l'ajout de ce pays à la catégorie des petits États insulaires en développement à titre d'exception. Ils arguent que la création d'une exception risque d'affaiblir les critères et les définitions du modèle de financement proposé. Un autre membre du Conseil ajoute que si le Bhoutan est inclus à titre d'exception, d'autres pays pourraient prétendre à bénéficier aussi d'une telle exception. En outre, un membre du Conseil souligne que la catégorie IDA des petits États insulaires en développement est structurée par région plutôt que sur la base des États. L'ajout d'un pays modifierait le modèle. Le Secrétariat précise qu'il s'agirait de la catégorie des petits États en développement sans littoral admissibles à l'aide de l'IDA, définis comme ayant une population inférieure à 1 million d'habitants, ce qui ne s'appliquerait qu'au Bhoutan pour le moment.

3.9 L'un des Membres du Conseil fait remarquer que le Guyana est inclus dans la catégorie des petits États insulaires en développement en raison de son rattachement à une région de petits États insulaires en développement bien qu'il ne corresponde pas vraiment à cette définition n'étant ni petit ni insulaire. Toutefois, au lieu d'exclure un pays sur la base de définitions strictes, l'idée est défendue que le Conseil prenne plutôt en considération les capacités des pays et ajuste leur traitement en fonction d'aspects spécifiques. Il est souligné que le Conseil a fait une exception pour le Timor-Leste par le passé.

3.10 En plus des financements pour la mise en œuvre du programme, le Conseil reconnaît l'importance des mécanismes de financement innovant et demande au Secrétariat de poursuivre son étude des possibilités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la détermination de critères d'admissibilité et le mode de mise à disposition de ces fonds. L'analyse doit inclure les possibilités d'effet de levier. Le Secrétariat indique qu'il aurait besoin d'une assistance externe pour évaluer les différentes possibilités de financement innovant en raison de sa charge de travail actuelle. Le Conseil est d'un avis similaire sur la question du rôle potentiel du Secrétariat pour le compte du Partenariat mondial dans des contextes humanitaires.

3.11 Le président par intérim conclut qu'il n'y a pas véritablement d'objection aux critères d'admissibilité proposés par le Secrétariat mais demande à ce dernier de tenir compte des commentaires et des craintes exprimés par le Conseil et de modifier la formulation de la décision en conséquence ; il lui demande en outre d'introduire dans les catégories d'admissibilité celle des petits États en développement sans littoral admissibles à l'aide de l'IDA, sachant que le Bhoutan sera ainsi ajouté à la liste des pays admissibles à un financement pour la mise en œuvre du programme.

3.12 *Formule d'allocation*
Le Conseil poursuit avec la discussion des deux formules d'allocation soumises à sa considération. Les membres du Conseil saluent la subtilité de la formule présentée à l'option 2 du document qui leur a été soumis mais juge cette option trop complexe. En revanche, le Conseil est unanimement favorable à la formule d'allocation de l'option 1, qui met l'accent sur l'éducation, s'appuie sur les faits et dont la simplicité et la clarté la rendront compréhensible par tous. Toutefois, plusieurs des membres du

Conseil demandent l'intégration à la formule de facteurs permettant de déterminer la part des ressources disponibles attribuable à un pays admissible. Il est en particulier demandé que soit pris en considération dans la formule les taux de population rurale et d'achèvement du premier cycle secondaire, et si possible que l'importance accordée à l'éducation des filles ne se limite pas à l'indice de parité entre les sexes. Certains des membres du Conseil expriment néanmoins la crainte que l'option 1 ne mette pas suffisamment l'accent sur la qualité de l'éducation. Par ailleurs, la question du rôle de l'aide externe additionnelle est également soulevée. Le Conseil reconnaît que ce point ne doit pas avoir une influence négative sur le montant de l'allocation. Au contraire, le Partenariat mondial doit dynamiser l'aide externe.

3.13 Les membres du Conseil soulignent à nouveau l'importance de la fixation d'un plafond limitant le montant maximal de financement pouvant être alloué à un pays admissible à un financement pour la mise en œuvre du programme. Ce plafond n'a pas pour but de priver un pays du montant de financement dont il a besoin pour satisfaire ses besoins. Il s'agit plutôt de veiller à l'égalité et de traiter la question de l'offre de la demande. Il est, par ailleurs, précisé que les grands pays pourront aussi bénéficier d'autres aides externes et que le Conseil pourra envisager les allocations en termes de financements destinés à des régions au sein des pays plutôt qu'à la totalité du territoire de grands pays.

3.14 De plus, il est admis que le niveau du plafond devra être établi en fonction du niveau des fonds disponibles au vu du résultat de la conférence de reconstitution des ressources de juin. Dans le même temps, ce plafond doit tenir compte des besoins réels des pays.

3.15 Les membres du Conseil approuvent l'idée que le Secrétariat travaille avec un comité du Conseil sur la question du niveau approprié du plafond. L'un des membres du Conseil recommande fortement de ne pas fixer de plafond avant la conférence, afin de mobiliser un maximum de fonds auprès des bailleurs. En outre, si la reconstitution des ressources est un succès il ne sera peut-être pas nécessaire de fixer un plafond.

3.16 Le personnel du Secrétariat précise que la fixation d'un plafond n'aura rien à voir avec la formule d'allocation et n'aura aucun effet sur elle. Une option envisageable consisterait à fixer le plafond en fonction du niveau des ressources disponibles : plus il y a de ressources disponibles et plus le plafond pourra être élevé, tout en permettant de fournir un niveau d'allocation minimum acceptable et de servir tous les pays admissibles.

3.17 Le président par intérim déclare qu'un consensus est réuni sur l'option 1, étant entendu que les autres facteurs et critères proposés par les membres du Conseil seront intégrés à la formule par le Secrétariat. Les membres du Conseil demandent au Secrétariat de les tenir informés de l'avancement du travail.

3.18 *Conditions et mesures incitatives*
S'agissant de la question des conditions et des mesures incitatives en lien avec les composantes de l'allocation indicative de financement, plusieurs membres du Conseil remarquent que la formulation de la décision finale doit tenir compte du travail effectué la veille par le Conseil sur cette question. Les membres du Conseil intéressés par cette question se sont accordés sur le fait que tous les financements pour la mise en œuvre des programmes comprendront une part assortie de conditions et de mesures incitatives. Le pourcentage effectif devra être déterminé de manière centralisée, et non au niveau national, et être applicable à tous les financements. La plupart des membres du Conseil sont favorables à une tranche de 25 à 35 % de l'allocation indicative. Tous s'accordent également sur le fait qu'il n'est sans doute pas souhaitable de fixer au sein de cette part variable des pourcentages équivalents pour les composantes d'équité, d'efficience et d'apprentissage. En ce qui concerne le moment du décaissement de la part variable, si une nette préférence se dessine en faveur d'une approche *ex post*, c'est-à-dire après réalisation des conditions convenues, il faudrait néanmoins

ménager la possibilité d'une approche *ex ante*, en fonction du contexte national. L'un des membres du Conseil souligne le surplus de travail qu'entraînera l'approche *ex post* pour le personnel. Enfin, il est convenu qu'il est nécessaire de prévoir une évaluation ou vérification indépendante dans le processus de financement mais que celle-ci devra s'appuyer sur les indicateurs sélectionnés par chacun des pays.

3.19 S'agissant du financement domestique, les membres du Conseil soulignent l'importance d'un suivi systématique et de la manifestation par les gouvernements d'un engagement clair en faveur du financement de l'éducation, faisant usage des mécanismes disponibles dans le contexte national. S'agissant du financement externe, des craintes s'expriment quant à l'absence de mécanisme permettant d'éviter que d'autres bailleurs de fonds externes réduisent leur financement en raison de celui du GPE. Une analyse supplémentaire est nécessaire en ce qui concerne le suivi et la mobilisation des financements domestiques et externes.

3.20 S'agissant des pays qui ne sont pas en mesure de fournir les données requises pour prouver qu'ils ont atteint les objectifs, un membre du Conseil remarque qu'un soutien pourrait être accordé aux pays pour les aider à améliorer le recueil et le contrôle des données. Le personnel du Secrétariat confirme qu'il peut apporter une assistance en la matière.

3.21 Plusieurs membres du Conseil soulignent que le processus d'élaboration de directives opérationnelles doit inclure une consultation poussée des parties responsables de la mise en œuvre au niveau national et une incitation des pays à renvoyer des informations concrètes. Les indicateurs doivent être déterminés au niveau national et la mise en œuvre doit être adaptée aux processus nationaux. Toutefois, s'il est nécessaire de consulter les acteurs nationaux sur le contexte local, de façon à favoriser l'appropriation et la faisabilité, les directives opérationnelles doivent être finalisées par le Partenariat mondial. S'agissant des apprentissages, il incombe au Comité du Conseil approprié de prendre en considération aussi bien les faits que les expériences pratiques.

3.22 Plusieurs membres du Conseil objectent à la délégation, au Comité des financements et performances au niveau des pays, du pouvoir d'approbation des directives opérationnelles qui seront élaborées par le Secrétariat et jugent que le Conseil doit conserver le pouvoir d'approbation finale.

3.23 *Allocations individuelles minimales et maximales*
Au cours du débat sur les allocations individuelles maximales (MCA), les membres du Conseil, tout en reconnaissant que certains pays ont des besoins importants, répètent qu'ils sont unanimement favorables à la fixation d'un plafond afin d'éviter qu'un petit nombre de pays ne monopolise le plus gros des fonds ; ils demandent néanmoins qu'une analyse plus approfondie soit menée pour en déterminer le niveau. De même, il convient de réfléchir au niveau d'allocation individuelle minimale permettant de garantir des résultats.

3.24 Le Conseil convient que le Secrétariat devra mener une analyse sur le plafond, en consultation avec le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement, en vue d'une prise de décision du Conseil avant la conférence de reconstitution. L'analyse devra prendre en compte divers scénarios d'annonce de contributions. En outre, les scénarios d'annonce de contributions doivent intégrer un mode d'interprétation de la définition des promesses ou contributions ainsi que la façon dont elles seront comptabilisées pour déterminer le montant des ressources disponibles. Par exemple, l'analyse des fonds disponibles doit-elle se limiter aux promesses fermes formulées cette année ou doit-elle aussi tenir compte des promesses anticipées de contributions ne devant se concrétiser que plus tard dans la période de reconstitution 2015-2018 ? Il faudra également tenir compte des projections de requêtes et de l'analyse des financements en cours.

3.25 Le président par intérim conclut que, sur la base des commentaires du Conseil, le personnel du Secrétariat travaillera, avec les membres du Conseil intéressés à une formulation acceptable de la décision qui sera soumise au Conseil dans l'après-midi.

4. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU PARTENARIAT MONDIAL 2015-2018 (BOD/2014/02 DOC 07)

4.1 Le président par intérim rappelle au Conseil la décision prise à la réunion d'Addis en novembre 2013 appelant à une campagne ambitieuse de reconstitution des ressources du Fonds du GPE afin de permettre au Partenariat mondial de « passer à la vitesse supérieure ». Il souligne que, à quelques mois seulement de la Conférence de reconstitution des ressources, il faut que le Conseil prenne des décisions clés sur l'objectif de financement du Fonds du GPE, formule des recommandations sur le document de plaidoyer pour l'investissement et soutienne les objectifs de financement de la Conférence.

4.2 Charles Tapp, Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures, présente la stratégie de reconstitution des ressources du Partenariat mondial. Il explique que trois messages clés seront diffusés pendant la campagne :

- l'importance de l'éducation, facteur essentiel du progrès des pays dans la plupart des domaines du développement humain, économique et social ;
- La valeur ajoutée du Partenariat mondial – la force du partenariat et des approches systémiques ;
- les enjeux de la reconstitution des ressources – exploiter la dynamique de succès et s'attaquer aux problèmes qui subsistent.

4.3 Il insiste sur le fait qu'au cours des dix dernières années, les pays en développement partenaires du GPE ont réalisé des avancées formidables et qu'il faut poursuivre sur cette lancée. Les pays en développement partenaires du GPE sont de plus en plus nombreux à accroître leurs investissements domestiques dans le système éducatif. Si les bailleurs de fonds ne leur emboîtent pas le pas, les efforts d'augmentation des investissements des pays en développement partenaires risquent d'être découragés. Malgré les progrès, d'importants problèmes subsistent : 57 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et 250 millions d'enfants ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture/écriture et calcul.

4.4 Il indique également que le nouveau modèle de financement aura un impact sur la campagne de reconstitution des ressources. L'admissibilité au soutien du GPE sera toujours fondée sur les besoins mais tous les financements seront assortis de mesures d'incitation visant à stimuler la performance. Ce nouveau modèle de financement permettra au Partenariat mondial de mobiliser des financements supplémentaires (cofinancements domestiques et externes) et d'accroître l'efficience, l'efficacité, l'harmonisation et l'allocation équitable des fonds consacrés au secteur éducatif. Le nouveau modèle de financement favorisera l'accélération des progrès dans les États fragiles et touchés par des conflits, permettra de réduire le nombre des enfants non scolarisés, d'améliorer les acquis scolaires, de lutter contre les inégalités entre les sexes, d'améliorer l'efficacité des enseignants, d'apporter des améliorations exhaustives à l'échelle du système et permettra l'avènement d'une révolution des données attendue depuis longtemps.

4.5 Le Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures présente la proposition à forte valeur ajoutée du GPE dans laquelle il voit un modèle de développement collaboratif unique. Il rappelle que pour qu'un système éducatif soit pérenne, sa création doit être un travail collectif.

4.6 Il remercie le Conseil pour ses commentaires pertinents sur le document de plaidoyer pour l'investissement et précise que nombre de ces commentaires seront intégrés par le Secrétariat dans la version finale.

4.7 Le Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures présente différents objectifs possibles pour le Fonds du GPE (USD 3 – 4 milliards) et leurs impacts respectifs sur le

nombre d'enfants qui pourront bénéficier d'une éducation de base, en primaire et au premier cycle du secondaire. Côté dépenses, un objectif de 2,5 milliards de dollars est nécessaire pour maintenir le niveau des allocations accordées au pays en développement partenaires au titre de la première période de reconstitution des ressources ; 700 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les dépenses de report et de fonctionnement ainsi que les frais liés aux procédures du GPE (financements pour la préparation des programmes d'éducation, commissions des entités de supervision et de gestion, etc.), soit 3,2 milliards de dollars au total. Il signale que la société civile fait campagne pour une reconstitution des ressources à hauteur de 4 milliards de dollars, soit un milliard de dollars par an.

4.8 Le Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures demande au Conseil de réfléchir à l'objectif qui convient pour le Fonds du GPE, de décider si cet objectif doit être un montant précis ou une fourchette et s'il doit être élevé, moyen ou bas. Il attire l'attention sur le fait qu'avec une fourchette le montant inférieur devient généralement la cible. Il incite le Conseil à se montrer ambitieux, affirmant qu'un objectif de 3 milliards de dollars est réalisable, celui de 3,5 milliards demandera un effort tandis que tout montant inférieur à 3 milliards de dollars sera insuffisant.

4.9 Le Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures conclut en résumant les prochaines étapes :

- lancement du document de plaidoyer pour l'investissement (mi-mars) ;
- campagne jusqu'au 26 juin ;
- appui des ambassadeurs ;
- publication du cadre des annonces de contribution (fin mars/début avril) ;
- coordination régulière avec les collègues de Bruxelles
- constitution d'un groupe de direction composé de représentants des bailleurs et des pays en développement.

La Directrice générale demande ensuite aux membres du Conseil d'approuver un objectif de reconstitution des ressources du Fonds du GPE de 3,5 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 500 millions de dollars de financement innovant.

5. DÉCISION SUR LES PRINCIPES ET OPTIONS RELATIFS AU MODÈLE DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT MONDIAL (BOD/2014/02 DOC 06)

Décision

5.1 Le président par intérim demande ensuite au Conseil d'examiner le texte modifié de la décision tel qu'il a été préparé par le Secrétariat sur la base des commentaires exprimés par le Conseil au cours de la réunion et des discussions avec les groupes constitutifs intéressés. Un point supplémentaire est soulevé : la nécessité de réexaminer les rôles, l'obligation de rendre compte et les coûts liés aux entités de supervision et de gestion. Il est noté qu'il s'agit d'une demande récurrente depuis plusieurs années. Plusieurs membres du Conseil demandent que différentes composantes de la décision soient à nouveau révisées.

5.2 Après un assez long débat, le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2014/02-06 — <u>Modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période de reconstitution 2015 – 2018 :</u> Le Conseil d'administration :

i. approuve la démarche et les principes de révision du modèle de financement du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période 2015-2018 tels qu'exposés dans le document BOD/2014/02 Doc 06 et examinés à la réunion spéciale du Conseil ;

ii. approuve les catégories proposées pour l'admissibilité afin de déterminer le nombre maximum de pays pouvant être admis à bénéficier d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme comme exposé dans le document BOD/2014/02 Doc 06 ; et approuve le principe de devoir éventuellement définir des priorités d'allocation si les ressources disponibles sont insuffisantes pour verser à tous les pays admissibles un niveau acceptable minimum d'allocation comme exposé au point vi de cette décision ;

iii. approuve la formule d'allocation axée sur les « besoins » pour déterminer la part des ressources disponibles attribuée à un pays admissible sur la base de la formule décrite dans l'option 1 du document BOD/2014/02 Doc 06, qui sera modifiée pour intégrer des facteurs relatifs au premier cycle de l'enseignement secondaire, aux filles et aux situations rurales ;

iv. prie le Secrétariat d'élaborer les directives pratiques nécessaires concernant les conditions et incitations pour les soumettre à l'examen du Comité des financements et performances au niveau des pays afin qu'il formule une recommandation au Conseil avant la Conférence de reconstitution des ressources. Le Conseil demande en outre au Secrétariat de :

 a. continuer à travailler à la définition des conditions relatives à la disponibilité de données et d'analyses ;
 b. continuer à préciser les conditions destinées à garantir que les financements du GPE viennent en complément d'autres ressources ;
 c. continuer à réfléchir à la taille appropriée pour la part variable de la MCA et à la question de savoir si cette taille devrait être identique pour tous les pays ou ajustée selon le contexte, sachant que le Conseil est favorable à une plage de 25 à 35 %. Le Conseil est convenu que la part variable s'appliquera à tous les financements pour la mise en œuvre d'un programme ;
 d. en se fondant sur les expériences existantes et sur des consultations avec les Groupes locaux des partenaires de l'éducation, en particulier les agences partenaires, identifier les conditions qui doivent être en place pour que différents types de modalités de paiement ex-post fonctionnent ainsi que les critères associés permettant de juger quand un paiement ex-ante peut être envisagé, en notant que le Conseil a une préférence pour les paiements ex-post lorsque la situation du pays le permet ; et
 e. veiller à ce que les directives prévoient des mécanismes appropriés de suivi et de vérification des conditions et des incitations définies ;

v. demande au Secrétariat d'accélérer l'examen des mécanismes de financement innovants susceptibles d'être utilisés et du rôle que le GPE pourrait jouer dans des situations d'urgences humanitaires ou complexes ;

vi. invite le Secrétariat à poursuivre l'analyse de ce que sont les allocations minimales acceptables et de ce que l'on entend par « ressources disponibles » à prendre en compte pour déterminer les Allocations maximales par pays, et à présenter ses conclusions pour examen par le Comité de Gouvernance, d'Ethique, du Risque et des Finances pour qu'il formule une recommandation auprès du Conseil. Le Conseil note en outre que l'analyse comportera :

 a. l'examen d'ici la fin mars des conséquences qu'aurait une augmentation du niveau du plafond sur le total des allocations dans différents scénarios de reconstitution ; et
 b. l'examen d'ici la réunion de juin du Conseil des effets des mécanismes de financement innovants sur le plan de l'admissibilité et de l'allocation des ressources ;

vii. prie le Secrétariat d'évaluer, pour examen par le Comité des financements et performances au niveau des pays, l'impact potentiel de la mise en œuvre du nouveau modèle de financement sur

les fonctions et responsabilités des Entités de supervision et de gestion, des Agences de coordination et du Groupe local des partenaires de l'éducation.

6. DÉBAT ET DÉCISION FINALE SUR LA STRATÉGIE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES

Le président par intérim ouvre le débat.

6.1 Les membres du Conseil sont globalement favorables aux propositions et remercient le Secrétariat pour la qualité du document. Ils sont d'accord avec la vision d'ensemble mais recommandent que certains des messages clés soient revus. Dans leur majorité, les membres du Conseil estiment que les messages doivent être cohérents avec la stratégie du Partenariat mondial. Il est noté que le plaidoyer pour l'investissement serait plus fort s'il faisait clairement référence au programme de l'après 2015, d'autant que le Groupe de haut niveau a salué les bonnes pratiques mises en œuvre par le Partenariat mondial. Il convient de mettre en lumière les contributions du Partenariat mondial en cette période de dernière ligne droite vers les OMD.

6.2 En outre, les membres du Conseil recommandent une meilleure mise en valeur des réalisations et du repositionnement du Partenariat mondial, notamment son orientation sur la qualité des données, les apprentissages, les États fragiles, les filles, etc. Certains suggèrent que les messages clés soient axés sur l'accès, les apprentissages et la petite enfance. Les messages et certaines définitions devraient être explicités à des fins de plaidoyer.

6.3 S'agissant de l'objectif de reconstitution, certains membres du Conseil estiment qu'un objectif de 4 milliards n'est pas réaliste et demandent que le Secrétariat fournisse davantage d'éléments. Les membres du Conseil sont nombreux à recommander la suppression de l'objectif pour le financement innovant et la réduction du coût des prêts. L'orientation sur le financement domestique rencontre un important soutien, ainsi que les méthodes éventuelles par lesquelles le Partenariat mondial pourrait dynamiser ce type de financement. Certains recommandent, en outre, que l'objectif de reconstitution des ressources comprenne un appel pour l'allocation de montants plus importants à l'éducation sur les fonds de l'IDA.

6.4 Les membres du Conseil estiment que les objectifs et résultats visés par la campagne de reconstitution, tels qu'ils sont présentés, ne vont pas assez loin et soulignent combien il est essentiel de mettre l'accent sur l'impact de l'issue de la campagne sur les enfants. La présentation des acquis scolaires paraît faible et il faudrait insister plus particulièrement sur la portée des indicateurs de processus liés à l'égalité en termes d'éducation des filles et des handicapés, par exemple. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ne voient pas de problème à adopter un objectif ambitieux pour la période de reconstitution 2015 – 2018 tout en soulignant qu'une importante somme de travail sera nécessaire pour garantir que des arguments suffisamment forts sont présentés pour convaincre les bailleurs d'investir dans le GPE plutôt qu'ailleurs.

6.5 Après avoir discuté de ce dernier point, le Conseil se prononce pour qu'une décision soit prise sur l'objectif de reconstitution des ressources mais non sur les objectifs spécifiques des résultats visés ni sur les messages clés du document de plaidoyer. Le Secrétariat présente une version révisée de la décision tenant compte des observations du Conseil.

6.6 Le président remercie le Secrétariat et les membres du Conseil pour la qualité des débats.

Décision

6.9 La décision suivante est approuvée, dans une version modifiée :

BOD/2014/02-07 — <u>Reconstitution :</u> Le Conseil d'administration approuve un objectif de financement de 3,5 milliards de dollars au bénéfice du GPE pour la période de quatre ans de reconstitution des ressources 2015-2018.

7. MODIFICATION DE L'ALLOCATION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU YÉMEN (BOD/2014/02 DOC 08)

7.1 L' administrateur suivant signale un conflit d'intérêt par rapport à la décision d'allocation de financement pour la mise en œuvre du programme : l'UNICEF (entité de supervision pour le Yémen).

7.2 Padraig Power, Responsable financier senior du Secrétariat, explique que, l'Accord sur les procédures financières avec recours à la modalité de « compte spécial » de l'UNICEF n'ayant pas été approuvé lors de la réunion du Conseil du GPE par audioconférence du 10 février 2014, l'UNICEF propose au Conseil trois options pour permettre de mener à bien le financement approuvé pour le Yémen : i) Le Conseil du GPE reconsidère l'Accord sur les procédures financières avec recours à la modalité de compte spécial et en approuve un emploi spécifique pour le Yémen ; ii) une autre entité est trouvée pour reprendre le rôle d'entité de supervision à brève échéance ; iii) avec l'accord du gouvernement du Yémen, l'UNICEF assume le rôle d'entité de supervision dans le cadre de son programme de coopération avec le gouvernement du Yémen.

7.3 De l'avis du Secrétariat, exprimée par le Responsable financier senior, la troisième option est la seule solution viable, permettant de tranquilliser les membres du Conseil concernés quant aux obligations et responsabilités de l'UNICEF tout en évitant de prolonger les retards et perturbations du programme du Yémen. Il est par ailleurs remarqué que selon les dispositions de mise en œuvre proposées, l'UNICEF assumera un rôle incluant à la fois des fonctions associées à une entité de gestion et à une entité de supervision.

Débats

7.4 Globalement, les membres du Conseil se montrent plus favorables à la troisième option mais demandent que la décision soit modifiée de manière à s'assurer que le changement de modalité ait l'appui du gouvernement du Yémen et que ce choix ne crée par un précédent pour les prochains financements pour la mise en œuvre du programme. L'un des membres exprime le regret qu'une entité de supervision ou de gestion de remplacement n'ait pas été trouvée tandis qu'un consensus s'établit sur la nécessité de clarifier d'urgence les fonctions, responsabilités, devoirs des entités de gestion et de supervision ainsi que la définition de ces rôles. En raison des circonstances exceptionnelles et de la longue période qui s'est déjà écoulée depuis l'approbation du financement, les membres du Conseil jugent important d'éviter des retards et perturbations supplémentaires du programme du Yémen.

7.5 La Directrice générale souligne qu'elle a eu une discussion positive avec le ministre de l'Éducation du Yémen, à qui elle a expliqué que les retards étaient dus à des négociations intensives de l'Accord sur les procédures financières. Elle précise en outre qu'elle s'engage à travailler sur les questions de fonctions, responsabilités et définitions des entités de supervision et de gestion.

Décision

7.6 La décision suivante est approuvée, dans une version modifiée :

BOD/2014/02-08 — Allocation au titre des financements pour la mise en œuvre du programme – Yémen

Faisant référence à sa décision (BOD/2013/05-05 – Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre du programme), le Conseil d'administration apporte la modification suivante au paragraphe J ii) de la décision :

i. étant entendu que cette décision ne créera pas un précédent pour ses futures décisions, le Conseil d'administration approuve l'allocation au Yémen de 72,6 millions de dollars au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme, sous réserve de confirmation du Gouvernement yéménite, pour une période de mise en œuvre de quatre ans, l'UNICEF agissant en qualité à la fois d'Entité de supervision et d'Entité de gestion dans le cadre de son Programme de coopération avec le Yémen, et conformément aux modalités de mise en œuvre définies à l'annexe 1 du document BOD/2014/02 Doc 08 ;
ii. le Conseil approuve en outre 1 million de dollars au titre d'une Allocation de supervision et 5,808 millions de dollars au titre d'une Commission de gestion des Entités ; et
iii. le Conseil reconnaît la nécessité d'examiner de manière prioritaire les fonctions, les responsabilités, les mécanismes de responsabilisation et la terminologie des Entités de supervision et de gestion.

8. DIVERS

Avis relatif aux prochaines réunions du Conseil

8.1 Le président par intérim informe le Conseil de la réception par le Secrétariat d'une lettre du ministère de l'Éducation ougandais par laquelle celui-ci s'engage à augmenter le budget national de l'éducation. Cette lettre répond à la demande formulée par le Conseil lors de sa réunion de novembre 2013.

8.2 Le président par intérim rappelle aux membres du Conseil que la conférence de reconstitution des ressources se tiendra à Bruxelles le 26 juin 2014 et que la prochaine réunion du Conseil en présentiel est prévue les 27 et 28 juin 2014. Une réunion de haut niveau sur le programme de l'après 2015 sera co-organisée par l'UNESCO et l'UNICEF dans les mêmes locaux le 25 juin 2014.

Réunions de coordination des groupes constitutifs des pays en développement partenaires

8.3 Le groupe constitutif Afrique 3 informe le Conseil que les pays en développement partenaires prépareront avant la réunion en présentiel de juin une proposition portant sur la possibilité pour les groupes constitutifs des pays en développement partenaires de bénéficier d'un soutien pour la tenue de réunions de coordination pour préparer les réunions du Conseil du GPE. Il rappelle que les groupes Afrique bénéficient de telles réunions depuis 2012. La prochaine réunion de coordination aura lieu au Burundi. Il souligne que l'objectif de ce soutien est d'améliorer la collaboration et la communication entre les pays en développement partenaires, de manière à renforcer leur engagement dans le Partenariat mondial et dans sa gouvernance.

Loi ougandaise anti-homosexualité de 2014

8.4 Le représentant du groupe constitutif Bailleur 1 exprime une préoccupation partagée par de nombreux bailleurs de fonds à propos de la loi adoptée cette semaine par l'Ouganda. Il précise que certains bailleurs ont interrompu leur soutien au gouvernement ougandais mais continueront à

travailler avec les ONG ougandaises ainsi que dans le domaine des droits de l'homme. Le groupe Bailleur 1 demande que le Partenariat mondial fasse tout son possible pour s'assurer qu'en Ouganda les programmes d'instruction restent fondés sur les Conventions internationales des droits de l'homme ainsi que sur les principes d'égalité.

Attaques au Nigeria

8.5 Le membre du Conseil suppléant Joseph O'Reilly, représentant le groupe OSC 1, propose que le Conseil prenne une décision de condamnation de l'attaque meurtrière perpétrée sur une école au nord-est du Nigeria (au moment même de la tenue des réunions du Conseil à Washington) et invite le Conseil à chercher des moyens permettant au Partenariat mondial d'appuyer les efforts mondiaux pour prévenir les attaques contre les établissements scolaires et pour améliorer leur protection.

Débats

8.6 Cette proposition suscite un soutien unanime des membres du Conseil. Le Secrétariat signale que c'est la première fois qu'il est demandé au Conseil d'envisager une décision de ce type. Les membres du Conseil demandent quelques modifications à la formulation de la décision, notamment l'ajout d'une référence au rôle de la Coalition mondiale pour protéger l'éducation des attaques. Certains membres du Conseil élargissent la discussion au rôle du Partenariat mondial dans des cas similaires et font remarquer que les décisions du Conseil ne doivent pas être déterminées par l'actualité. Il est recommandé que des principes clairs soient élaborés par le Conseil sur la façon de traiter les attaques contre l'éducation plutôt que de réagir aux tragédies au cas par cas.

Décision

8.7 La décision suivante est approuvée :

BOD/2014/02-09 — Attaques au Nigéria : Le Conseil d'administration :

i. condamne l'attaque meurtrière perpétrée contre le lycée public fédéral de Buni Yadi (État de Yobe), dans l'est du Nigéria ;
ii. note avec inquiétude que des attaques contre l'éducation se produisent partout dans le monde et que l'étude complète la plus récente sur le sujet fait état d'un augmentation du nombre d'attaques et de leur impact ;
iii. demande au Comité des stratégies et des politiques de réfléchir au rôle que peut jouer le Partenariat mondial pour l'éducation, en tant que partenaire de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation, pour appuyer les actions menées au niveau mondial afin de prévenir les attaques violentes contre l'éducation et d'améliorer la protection, notamment :
 a. en soulignant l'incidence et l'impact des attaques contre l'éducation sur les conflits et l'insécurité chez les principaux acteurs et en cultivant le soutien public à une éducation dispensée dans de bonnes conditions de sécurité ;
 b. par la promotion de systèmes plus performants de suivi et de signalement des attaques contre l'éducation ;
 c. par la promotion de programmes et de mesures de prévention et de riposte efficaces pour protéger l'éducation contre les attaques ;
 d. en militant pour le respect des dispositions existantes du droit international qui protègent l'éducation et pour le renforcement des normes et critères internationaux en tant que de besoin ; et

e. en appuyant les efforts déployés pour mettre fin à l'impunité des attaques contre l'éducation en encourageant l'instauration d'un ensemble de mécanismes de responsabilisation.

8.8 En l'absence d'autres questions à examiner, le président par intérim lève la séance.

Annex 1

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Aheto-Tsegah, Charles	Directeur général adjoint	Service de l'éducation	Ghana	Membre du Conseil et du groupe Afrique 3
Albright, Alice	Directrice générale	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Andersen, Jesper	Conseiller principal	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Membre du groupe des donateurs 4
Archer, David	Directeur des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe des OSC 1 (internationales/Nord)
Atchoarena, David	Directeur de la division du développement des enseignants et de l'enseignement supérieur	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil de l'UNESCO (agencies multilatérales 2)
Barton, Livia	Chargée de communications, Marketing numérique	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Beardmore, Sarah	Chargée du plaidoyer	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Bernard, Jean-Marc	Chef d'équipe Suivi-évaluation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Besier, Averil	Directeur des Politiques	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	Australie	Membre du groupe des donateurs 2
Biney, Francis	Coordonnateur	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Bogale, Solomon	Directeur	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
Bouapao, HE Lytou	Ministre adjoint	Ministère de l'éducation	République démocratique populaire lao	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Asie-Pacifique
Bourne, Jo	Directeur associé Éducation	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre par intérim du Conseil et membre du groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
Bridges, David	Chargé des relations avec les bailleurs européens	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Brinkhaus, Michaela	Chargée de l'enseignement primaire	Ministère de la coopération économique et du développement	Allemagne	Membre du groupe des donateurs 5

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Brown, Donal	Directeur du Département des fonds mondiaux	DFID	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 3
Buchan, Christina	Directeur	Département des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 3
Canelhas, Jose Luis	Conseiller	Ministère de l'éducation	Timor-Leste	Membre du groupe Asie-Pacifique
Cauldwell, Jonathan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre du Groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
Cherevatova, Natalia	Chargée des Operations	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior en finances publiques	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
Colenso, Peter	Directeur exécutif des investissements	The Children's Investment Fund Foundation	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil et du groupe secteur privé/fondations privées
Coustère, Paul	Spécialiste principal de l'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Cristofoli, Vigdis	Acting Section Head	NORAD	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
Dansie, Grant	Conseiller pour l'éducation	NORAD	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
De Jesus Soares, Dulce	Vice-Ministre de l'éducation préscolaire et de Base	Ministère de l'éducation	Timor-Leste	Constituent of Asia & The Pacific
De Marcken, Natasha	Directrice, Bureau de l'éducation	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et du groupe des donateurs 6
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'enseignement	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du groupe Afrique 2
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 3 (corps

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				enseignant)
Feinberg, Nathalia	Directrice du Département	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 4
Fife, Paul	Directeur général adjoint	NORAD	Norvège	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 4
Focas Licht, Margarita	Responsable d'équipe régionale, Afrique de l'Est et Australe	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
French, Anne	Directeur du Groupe chargé de la Politique de l' éducation	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3
Gantenbein, Nicole	Chargée des programmes d'éducation	Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre du groupe des donateurs 1
Gardiner, Amanda	Directrice des affaires internationales	Pearson	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe secteur privé/fondations privées
Gazagne, Fanny	Chargée des poliques d'éducation	Ministère des affaires étrangères	France	Membre du groupe des donateurs 5
Gillard, Hon. Julia	Présidente élue	Partenariat mondial pour l'éducation	Australie	Présidente du Conseil d'administration du GPE
Gomer, Lisa	Directrice des opérations	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisèle	Assistante senior - Événements	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Guétin, Christine	Chargée des opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Gutiérrez, Francisco	Directeur de la Division Éducation	Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement	Espagne	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 2
Henfry, Sally-Anne	Consultante	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Hyving, Stellan	Spécialiste principal de la politique	Sida	Suède	Membre du groupe des donateurs 4
Ingvoldstad, Chie	Analyste financier	Banque Mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Iwase, Keita	Diplomate	Ministère des affaires étrangères Japan	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
Kaffouba, Toure	Directeur	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Karimata, Atsushi	Coordinateur principal, Division de la coopération internationale	Ministère des affaires étrangères	Japon	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 6
Karjalainen, Marja	Directrice adjointe	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe des donateurs 5
Kennedy, Raymond	Responsable des Politiques et du Programme	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3
King, Elizabeth	Directrice, Éducation	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
Koziol, Margaret	Conseillère senior en politiques	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des donateurs 6
Lamot, Ed.	Chargé senior des opérations - Pays	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Ledoux, Blandine	Chargée senior des opérations - Pays. Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, RCA, RD Congo, Sao Tome et Principe, Togo	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Lefebvre, Francois	Chargé senior des questions financières	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
Leitner, Marian	Assistante à la directrice	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Lindenthal, Roland	Directeur de la Division de l'éducation	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	Allemagne	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 5
Lorenzo, Veronique	Directrice d'unité	Commission européenne	Belgique	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 5
Manickchand, HE Priya	Ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Guyane	Membre du Conseil et du groupe Amérique latine et

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				Caraïbes
Mbow, Cheikh	Coordonnateur National	COSYDEP	Senegal	Membre du Conseil et du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Partenariat mondial pour l'éducation	France	Secrétariat du GPE
Mirzoev, Khabib	Directeur	Ecole Internationale Presidentielle	Tadjikistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Moe, Siv	Directeur Adjoint	Ministère des affaires étrangères	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
Naidoo, Jordan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant par intérim du Conseil et membre du groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
Nasim, Mohammad	Coordinateur de la Planification et de l'Evaluation	Ministère de l'éducation	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Nhan-O'Reilly, Joseph	Conseiller principal	Save the Children	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (Internationales/ Nord)
Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'éducation	Ouganda	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Afrique 1
Palacios, Alejandro	Directeur, Projets spéciaux	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Petrova, Daniela	Consultante	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Power, Padraig	Responsable financier senior	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Saidov, SE Nuriddin	Ministre	Ministère de l'éducation	Tadjikistan	Membre suppléant et membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Samba, Madiana	Conseillère	Coalition Éducation pour tous	Sierra Leone	Membre suppléant du

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
				Conseil et membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Sanchez, Sandra	Vice-ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Honduras	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Siebes, Ronald	Directeur adjoint de la Division de l'éducation	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du groupe des donateurs 1
Sow, François	Directeur de la parité et du développement humain	Ministère des affaires étrangères	France	Membre du groupe des donateurs 5
Stassen, Yvonne	Directrice adjointe du développement social	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 1
Takahashi, Akito	Directeur Adjoint	Ministère des Finances	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
Tanaka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
Tapp, Charles	Conseiller senior, reconstitution des ressources	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Thiam, SE Serigne Mbaye	Ministre	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du Conseil et membre du groupe Afrique 2
Tinning, Chris	Conseiller ministériel (développement international)	AusAID	Australie	Membre du Conseil et membre du groupe des donateurs 2
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Van Fleet, Justin	Chef de Cabinet	Bureau de l'envoyé spécial des Nations unies pour l'éducation mondiale	États-Unis d'Amérique	Observateur
Vilsack, Christie	Conseillère senior à l'éducation internationale	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des donateurs 6
Wane, Michaelle	Assistante senior, Opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Waples, Sally	Directrice adjointe par intérim, Département des fonds mondiaux	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3

Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Wolassa, HE Shiferaw	Ministre	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Afrique 3
Wolpe, Bruce	Chef de Cabinet	Bureau de l'Honorable Julia Gillard	Australie	Secrétariat du GPE
Xaymountry, Bounpanh	Directeur général adjoint	Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique populaire lao	Membre du groupe Asie-Pacifique